

# AGREMENT Ski de Fond

Dossier complet à transmettre aux bénévoles :

Page 1 : modèle de convocation adressée par le (la) Directeur(rice) et renseignée suivant informations adressées par CPC EPS.

Page 2 à 14 : document que le stagiaire doit avoir en sa possession dans son intégralité le jour de l'agrément

---

Le.....

La Directrice, Le Directeur de l'école

Madame, Monsieur,

.....

**Objet** : Agrément d'intervenants bénévoles

Activité : **SKI DE FOND**

Intervenants : Conseillers pédagogiques en Education Physique et Sportive.

Tél utile d'un formateur : (06 12 80 24 02)

Je vous informe que la formation concernant l'activité citée en objet se déroulera le

Jour et date :

Heure de rendez-vous : **9H 30**

Lieu : **Salle de réunion Mairie d'Arette.**

(au centre du village derrière poste et face mairie)

Durée : **6 heures** (fin à 16 heures)

La partie pratique se déroulera sur le domaine du Braca en début d'après midi

**Veillez trouver ci-joint un dossier composé de :**

- La convocation individuelle
- Le déroulement et le matériel nécessaire(1page)
- Les contenus pédagogiques (4 pages)
- Exemple de fiche de groupe (1 page)
- Le cadre administratif réglementaire (2 pages)
- Les recommandations départementales spécifiques à l'activité (2 pages)

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires vous les trouverez sur le site <http://www.ac-bordeaux.fr/ia64/>

Un moteur de recherche est à votre disposition en page d'accueil

**Merci de prendre connaissance du dossier (11 pages) et de l'avoir en votre possession le jour de l'agrément.**

La Directrice, Le Directeur

# DÉROULEMENT, MATÉRIEL NÉCESSAIRE SKI NORDIQUE « BRACA » Station de La Pierre Saint Martin

## ✓ DÉROULEMENT

DUREE : une journée (9h30 à 16h00)

Rendez-vous à 9h30 (**précises**) à la salle de réunion Mairie d'Arette  
(au centre du village derrière poste et face mairie)

- Être en possession de votre matériel dès 9 heures 30 en vue de la pratique de l'après midi.
- Prévoir, si besoin, location skis et chaussures dans la vallée (il n'y a pas de possibilité de location au Braca)

### **9h30 à 12h 00 Mairie d'Arette**

- Emargement
- Informations générales en salle concernant : les lieux de pratique, l'organisation, l'équipement, la sécurité, les conduites à tenir en cas d'accident, la pédagogie (gestion d'un groupe, méthodologie)
- Echanges sur les documents adressés aux participants avant la session.
- Constitution des groupes de travail pour la pratique de l'après-midi.

**12h à 12h30 : Montée sur Braca**

**12h30 à 13h15 : Pique-nique (à prévoir par chacun, vous n'aurez pas le temps d'aller au restaurant)**

### **13h15 à 15h30**

- Rendez-vous devant le chalet sur la plateau du Braca.
- Distribution des **forfaits**, ceux ci sont gratuits pour les stagiaires , ils sont **offerts par l'EPSA Etablissement Public des Stations d'Altitudes**.
- Départ des groupes
- Mise en place d'ateliers en milieu aménagé.
- Rotation sur les différents ateliers.

### **15h30 à 16h00**

- Rassemblement sur la plate-forme devant le chalet du Braca.
- Echanges sur les situations vécues
- Emargement

## ✓ **MATÉRIEL NÉCESSAIRE (rappel : les cartes de journées sont gratuites pour tous les participants)**

au chalet du Braca (dans montée du col, 2km avant la station de La Pierre Saint Martin. Il vous faudra :

- Tenue de ski (bonnet, lunettes, gants)
- Matériel (ski, chaussures, bâtons) => Pas de possibilité de location sur place prendre ses précautions dans la vallée.
- Pique nique (rappel : 45 minutes sont réservées au temps « repas »)

### **LES 10 COMMANDEMENTS DU SKIEUR**

- 1 - Je chausse et je déchausse sans gêner les autres.
- 2 - Je ne stationne pas en plein milieu de la piste.
- 3 - Je vérifie régulièrement mon matériel (fixations)
- 4 - Je respecte les règles d'utilisation des remontées mécaniques.
- 5 - Je respecte les signaux qui sont sur les pistes.
- 6 - Je choisis un terrain adapté à mon niveau. J'évite de skier seul.
- 7 - J'effectue les dépassements avec prudence. Le skieur aval est prioritaire.
- 8 - Je porte aide et assistance aux skieurs en difficulté.
- 9 - Je reste maître de ma vitesse et de ma direction
- 10- Je donne mon identité si je suis responsable d'un accident.

# CONTENUS PEDAGOGIQUES

## SKI NORDIQUE

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ : ses composantes

Du point de vue des actions fondamentales, skier c'est réaliser des actions de déplacement :

- prendre appui pour se propulser (**glisser et se propulser**)
- transformer la glissade en rotation (**virer**)
- maîtriser sa vitesse (**freiner et accélérer**)

Ces actions sont soumises à des variables différentes :

- VITESSE
  - Uniforme
  - Accélérée
  - Décélérée
- TRAJECTOIRE
  - Rectiligne
  - Curviligne
- FORMES DES APPUIS
  - Sur 2 skis
  - Sur 1 ski

### REPERES POUR LE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS

Au cours des situations proposées :

l'aménagement devra favoriser :

La quantité de pratique. (nombre de répétitions)  
Le respect des consignes en nombre réduit. (1 à 2 repères)  
Les formes jouées.

Attitude de l'intervenant :

Interventions positives et dosées

### I L'ÉQUILIBRE AVANT/ARRIERE

- Situation N°1

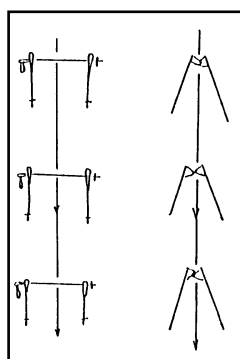
Sur pente faible se terminant par un plat ou une légère montée : descendre face à la pente

**Consigne** : je glisse sans tomber

**Adaptations** :

- sans bâton
- avec bâtons
- avec bâton tenu horizontalement devant soi
- par 2 côte à côte

- Situation N°2



Sur pente faible (voir situation N°1) :

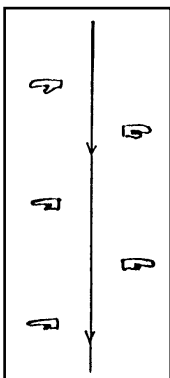
Passer sous les portes ou les fanions obliques (4 à 5 portes distantes de 8 à 10 m)

**Consigne** : passer sous les portes et se redresser entre les portes

**Adaptations** :

- sans bâton
- avec bâtons

- Situation N°3



Sur pente faible (voir situation N°1) :

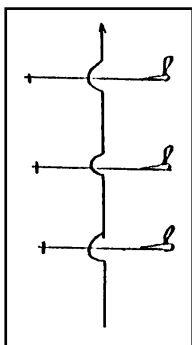
Ramasser des objets posés au sol

**Consigne** : glisser entre 2 rangées d'objets (sans bâton), ramasser 1 objet avec la main droite puis l'autre avec la main gauche

**Adaptations** :

- Ramasser se redresser et poser à nouveau du même côté
- rapprocher ou écarter les objets

- Situation N°4



Sur pente faible (voir situation N°1) :

Effectuer un petit saut vertical sans perdre l'équilibre

**Consigne** : je saute par dessus les bâtons placés en travers de la piste

**Adaptations** :

- je saute à un signal auditif
- je saute à un signal visuel
- sans bâton
- avec bâtons

- REMARQUE

Pour ces 4 situations lorsque la réussite devient trop importante, on peut augmenter la vitesse en utilisant une pente plus importante

## II L'ÉQUILIBRE LATÉRAL

- Situation N°1

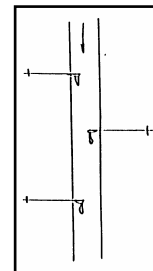
Sur pente faible

Soulever un ski puis l'autre, tout en conservant son équilibre

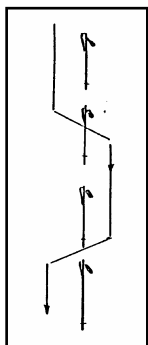
**Consigne** : je glisse et je soulève mon ski pour ne pas toucher un bâton posé au sol (côté gauche et côté droit alternés)

**Adaptations** :

- Augmenter le temps de glisse sur un seul ski
- Éloigner ou rapprocher les « obstacles »



- Situation N°2

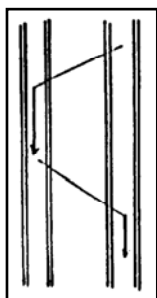


Sur pente faible

Changer de trace

**Consigne** : tout en glissant, je passe de la trace (A) à la trace (B) et inversement

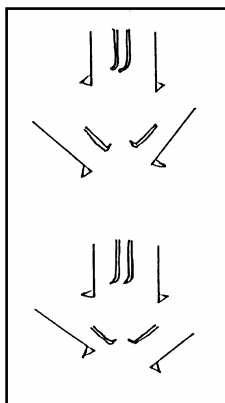
**Adaptations** :



- Sans trace, avec une corde posée au sol, je passe plusieurs fois d'un côté à l'autre sans la toucher
- Nombre de changements de direction réalisés sur une distance donnée

### III CONTRÔLE DE LA VITESSE ET CHANGEMENTS DE DIRECTION

- Situation N°1



Sur pente moyenne

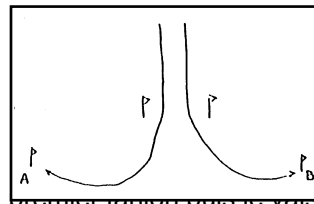
Contrôler sa vitesse par utilisation du chasse neige sur un parcours balisé par des fanions au sol (on alterne des fanions parallèles et des fanions en V)

**Consigne** : tout en glissant je place mes skis dans la même position que les fanions et je m'arrête devant les derniers fanions disposés en V

**Adaptations** :

- Sans bâton
- Avec bâton
- Disposition des fanions plus ou moins rapprochés
- En ligne droite ou avec une succession de courbes larges

- Situation N°2



Sur pente moyenne

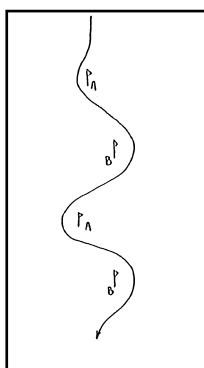
Virer à droite ou à gauche

**Consigne** : je glisse skis parallèles jusqu'au premier fanion puis je vais toucher un fanion situé sur ma droite ou sur ma gauche

**Adaptation** :

- L'enfant annonce avant le départ le côté où il va se diriger
- Le maître lui indique le côté où il doit virer (plus ou moins tard) par un signal visuel ou auditif

- Situation N°3



Sur pente faible ou moyenne

Enchaîner plusieurs virages

**Consigne** : je me laisse glisser sur la pente et je passe à droite puis à gauche des fanions disposés sur le parcours

**Adaptations** : Jouer sur

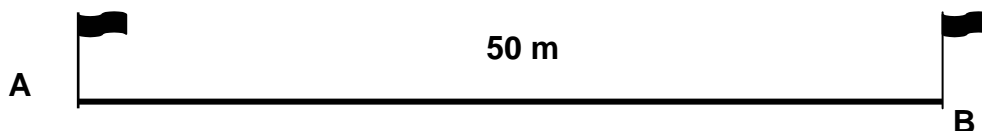
- l'amplitude des virages
- L'écartement des fanions
- Le degré de la pente
- Avec ou sans bâtons

### IV SE PROPULSER EFFICACEMENT

- Situation N°1

Sur terrain plat

Effectuer un parcours en faisant le minimum de foulées (50 m par exemple)



**Consigne** : je vais de A à B en glissant longtemps sur chaque ski pour faire le moins de foulées possible. Je les compte et je retiens le nombre. J'essaie d'améliorer mon score sur 5 passages.

**Adaptations** :

- Sans bâton
- Avec bâtons

- Situation N°2

Sur terrain plat (sur 50 m)  
Utiliser le demi pas de patineur

**Consigne** : pied gauche dans la trace, je pousse avec le pied droit, comme avec une trottinette, pour parcourir le trajet de A à B dans un minimum de foulées. Je les compte et je retiens le nombre. J'essaie d'améliorer mon score sur 5 passages.

Faire la même chose avec le pied droit dans la trace.

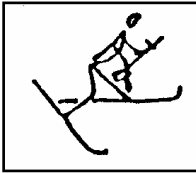
**Adaptations** :

- Sans bâton
- Avec bâtons

- Situation N°3

Sur terrain plat (sur 50m)  
Utiliser le pas de patineur

**Consigne** : en dehors des traces je pousse alternativement sur le pied gauche puis sur le pied droit pour parcourir le trajet de A à B dans un minimum de foulées. Je les compte et je retiens le nombre. J'essaie d'améliorer mon score sur 5 passages.



**Adaptations** :

- Bâtons tenus horizontalement devant soi
- Bâtons tenus normalement, aidant à la propulsion

### **V JE CHOISIS MON TERRAIN, MES TRAJECTOIRES, MON ALLURE.**

**En fonction du niveau des enfants , choisir une piste verte puis bleue, enfin rouge**

- J'adapte le rayon de mes virages

Situation N°1 : les uns derrière les autres, reconnaître la « silhouette » de la piste ; indiquer aux enfants les futurs points d'arrêt.

Situation N°2 et les suivantes : Par 2, le second respectant exactement la trajectoire de son « guide », le premier adaptant son allure à celle de son partenaire, rejoindre le point d'arrivée indiqué en faisant 2 virages ; changer l'ordre .

Varié ensuite le nombre de virages imposés suivant l'objectif que l'on s'est fixé :

Nombres de virages supérieurs : virages à plus petit rayon ;  
Nombres de virages inférieurs : virages à plus grand rayon.

Conseils : Ne pas hésiter à proposer la même situation, sur le même site, plusieurs fois de suite de façon à laisser à chaque enfant le temps de réussir ou de se rapprocher le plus du nombre de virages fixé. **Limiter le temps des consignes, favoriser l'action.**

Variables : descendre sans bâtons, en tenant les bâtons dans une seule main, en tenant les bâtons horizontalement devant les yeux.

- Je suis capable de modifier mon allure.

Situation : Par 2, l'un derrière l'autre, effectuer 2 virages ; après ces 2 virages, le second passe devant ; il effectue de nouveau 2 virages en tête et se fait de nouveau dépasser. Ainsi de suite jusqu'à ce qu'on ait rejoint le point d'arrivée fixé.

Problèmes posés : de quel côté dépasser son camarade en toute sécurité, quelle allure adopter de façon à pouvoir doubler son partenaire...

- J'adapte ma trajectoire

Situation : Les plates-bandes du jardinier.

Former 3 ou 4 colonnes suivant le nombre d'enfants (colonnes, de plus en plus étroites suivant l'amélioration du niveau des enfants) ;

Consigne : rejoindre la ligne d'arrivée, auparavant définie, sans jamais sortir de son territoire.

(Le territoire est constitué de la surface de neige comprise entre 2 colonnes).

- Traces directes : varier la position du corps : relevé, semi-fléchi, en boule afin de ressentir les effets sur la vitesse de déplacement.



## EXEMPLE DE FICHE DE GROUPE

Nom de l'enseignant de la classe :  
N° Téléphone portable :

### Noms des adultes qui encadrent le groupe

Noms	Rôle	N° Portable
1-		
2-		
3-		
4-		
5-		
6-		

### Noms des adultes responsables des autres groupes

Noms	N° de Portable :
GRUPE N° :	
GRUPE N° :	
GRUPE N° :	
GRUPE N° :	
GRUPE N° :	

### Nombre d'enfants du groupe :

1-	13-
2-	14-
3-	15-
4-	16-
5-	17-
6-	18-
7-	19-
8-	20-
9-	21-
10-	22-
11-	23-
12-	24-

### Numéros de téléphones utiles

SAMU	15 ou 112 (portable)
Médecin	
Centre d'hébergement	
École	
Voiture assistance	
Gendarmerie	
Point d'arrivée	
Transporteur	

# L'INTERVENANT BÉNÉVOLE ET SES RESPONSABILITÉS

## ✓ RÉGLEMENTATION

Les circulaires N° 97-177 du 18/09/97 BO N° 34 du 02/10/97 et N° 99-136 du 21/09/99 BO N° 07 du 23/09/99 (hors série) et CIRCULAIRE N°2004-138 DU 13-7-2004 précisent :

- Les intervenants bénévoles sont soumis à agrément. « Les intervenants bénévoles peuvent encadrer les activités physiques et sportives, sous réserve d'une vérification de qualification, sous la responsabilité de l'Inspecteur d'Académie, résultant de la participation à un stage spécifique d'information »

Ces stages sont conçus, organisés et encadrés par la Commission Départementale pour l'Education Physique et Sportive dans le premier degré.

- Les directeurs d'écoles communiquent la liste des personnes majeures qu'ils désirent voir agréer, par courrier adressé à l'Inspecteur de L'Education Nationale de leur circonscription accompagnée du projet pédagogique correspondant.

Ce projet pédagogique devra fixer avec précision les cadres :

- Sécuritaire
- Educatif
- Organisationnel
- Financier

Et permettra au groupe d'encadrement (Enseignant(s), Intervenant(s)) de déterminer le rôle et les responsabilités de chacun.

- Rôle et statut de l'intervenant bénévole :
  - Il est sous l'autorité de l'enseignant
  - Il connaît les règles de sécurité à mettre en œuvre
  - Il est responsable des élèves qui lui sont confiés

Si l'enseignant reste le responsable général de l'activité, (organisation pédagogique et sécuritaire) la responsabilité de l'intervenant peut toutefois être engagée.



✓ **RESPONSABILITÉS DES PERSONNES PARTICIPANT À L'ENCADREMENT**

DÉFINITIONS	ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE	INTERVENANT BÉNÉVOLE AGRÉÉ
RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE	L'accueil d'un enfant à l'école entraîne obligation de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• surveillance</li> <li>• soins</li> <li>• prudence</li> </ul>	L'accueil d'un enfant à l'école entraîne obligation de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• surveillance</li> <li>• soins</li> <li>• prudence</li> </ul>
RESPONSABILITÉ CIVILE L'adulte est responsable d'un dommage créé de son propre fait mais aussi de celui causé par les enfants qui lui sont confiés.	Loi du 05 avril 1937 : La responsabilité de l'état se substitue à celle de l'enseignant pour les dommages causés et les dommages subis.	Par jurisprudence, il est admis qu'il bénéficie de la protection légale prévue par la loi du 05 avril 1937. Il est cependant vivement conseillé de <u>souscrire une assurance responsabilité civile</u> .
RESPONSABILITÉ PÉNALE Elle est mise en jeu chaque fois qu'un individu, volontairement ou involontairement, enfreint des règles sociales fixées par des textes. La loi n° 2000-647 du 10 juillet 2000 tend à préciser la définition des délits non intentionnels : Désormais, pour condamner un agent, auteur indirect de faits ayant entraîné un dommage (mort ou blessures), le juge pénal est tenu de caractériser une faute d'une certaine gravité soit qui expose autrui à un risque particulièrement grave et que cet agent ne pouvait ignorer, soit qui consiste en la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, c'est-à-dire par un décret ou un arrêté.	Elle ne peut être couverte par une assurance. Il est impératif de connaître les textes réglementaires auxquels les activités sont soumises.	Elle ne peut être couverte par une assurance. Il est impératif de connaître les textes réglementaires auxquels les activités sont soumises.

✓ **L'AGRÈMENT** : validité-champ d'application

➤ Validité

La Commission des formateurs présents lors de la session émet un avis sur chaque stagiaire.

Sur la base des avis émis les agréments sont décidés par l'Inspecteur d'Académie qui transmet sa décision aux Inspecteurs des Circonscriptions des écoles concernées.

La liste et les coordonnées de chaque intervenant bénévole agréé sera établie par les services compétents de l'Inspection Académique. La reconduction de l'agrément d'une année sur l'autre sera possible sous trois conditions :

- Figurer sur la liste départementale
- Sous réserve qu'il n'y ait pas de changement de la réglementation en vigueur
- Etre lié à un projet pédagogique spécifique et agréé par l'administration

➤ Champ d'application

L'agrément devient ainsi une aptitude à l'encadrement d'une activité physique donnée sous l'autorité de l'enseignant et dans le cadre exclusif de l'éducation nationale. Il ne peut en aucun cas être assimilé à des qualifications reconnues par le Ministère de la jeunesse et des sports ( Brevets d'états par exemple )

# RECOMMANDATIONS DEPARTEMENTALES

## SKI NORDIQUE

### **CADRE DE PRATIQUE**

Déplacement finalisé, sur pistes balisées, dans un lieu équipé à cet effet et permettant de glisser de façon équilibrée sur des skis.

### **NIVEAU**

Cycle 2 et 3

### **ORGANISATION DE L'ACTIVITE**

- Constituer des groupes d'élèves de niveau à peu près homogènes après évaluation initiale.
- En cas d'organisation de la classe en groupes éclatés, constituer une liste nominative par groupe.
- Repérer les lieux de secours et les lieux d'abri (salle hors sac...).
- S'informer des conditions météorologiques (Tél. Météo France n°08.36.68.02.64) pour le(s) jour(s) concerné(s).
- Repérer les pistes balisées et ouvertes, adaptées aux possibilités des élèves (pente, état de la neige, ensoleillement...); prendre éventuellement l'avis d'un responsable du lieu.

### **EQUIPEMENT**

- Utiliser un matériel adapté à la taille des élèves.
  - Emporter gourdes, ravitaillement énergétique en conditionnement incassable, trousse premiers secours.
  - Vérifier le bon état du matériel (réglage des fixations, dragonnes, état des semelles...).
  - Vérifier les tenues vestimentaires ( gants, lunettes...).
- Cf. Dossier EPS N032 (Matériel de ski de fond : skis de fond, fixations, chaussures, bâtons)

### **NORMES D'ENCADREMENT**

Cycle 2 et 3 : **2 adultes au moins quelle que soit la taille du groupe si ce groupe est inférieur à 24**

Exemple (nombre d'adultes agréés pour encadrer un groupe de 3 élèves : **2adultes**)

**Au-delà de 24 élèves dans un même groupe, un adulte supplémentaire pour 12** (25 élèves : 3 adultes agréés ; 37 élèves : 4 adultes.....mais nous conseillons de lier l'âge des enfants au nombre d'adultes (exemples enfants de 9 ans , faire des groupes de 9 élèves: 2 adultes pour 9 ; élèves de 11 ans : 2 adultes pour 11). Bien entendu les groupes et leur constitution doivent tenir compte des apprentissages précédents des enfants (groupes homogènes)

- Dans le cadre d'une classe d'environnement, pour un groupe d'élèves, lorsque le maître ne conduit pas l'activité, l'enseignement du ski doit être confié à des intervenants extérieurs titulaires des diplômes d'État nécessaires définis par la loi (par exemple, les moniteurs de l'ESF sont dans la plupart des cas titulaires du Brevet d'État). Les moniteurs des écoles de ski qui sont sollicités doivent être agréés par l'inspecteur d'académie du département d'accueil.
- Dans le cadre d'un projet de classe (ou d'école), lorsque le maître conduit l'activité ski avec un groupe d'élèves, il peut se faire assister, pour l'aide à la sécurité, par un adulte qualifié ou agréé. Si d'autres groupes sont en activité simultanée, l'encadrement est assuré par un personnel qualifié (agréé).
- Lorsque le maître conduit l'activité ski avec un groupe d'élèves, il peut se faire assister, pour l'aide à la sécurité, par un adulte qualifié ou agréé

## ORGANISATION DE LA SECURITE

### Choix des pistes :

- ☞ Consulter la réglementation locale d'utilisation des pistes (difficulté, sens de circulation)
- ☞ N'emprunter que les pistes balisées et ouvertes.
- ☞ Eviter les pistes saturées (collisions)
- ☞ Le maître sait en permanence sur quelles pistes skient les différents groupes ; les responsables de ceux-ci savent où le trouver.
- ☞ Le fait de disposer d'un téléphone portable peut constituer une sécurité supplémentaire.

### Pendant la séance :

- ☞ Apprendre aux élèves à se situer dans la station.
- ☞ Fixer un lieu de rendez-vous d'urgence connu des élèves (Office du tourisme, ESF...).
- ☞ Ne jamais laisser d'élève(s) seul(s).
- ☞ Respecter les "règles de conduite du skieur" arrêtés par la FIS et la FFS. -Cf Annexe
- ☞ En cas d'arrêt, rassembler le groupe au bord de la piste, à un endroit large et où la visibilité est bonne.
- ☞ Etre toujours visible d'un participant (voir devant et être vu de derrière).

### En cas d'incident ou d'accident :

- ☞ Informer tous les intervenants sur la conduite à tenir en cas d'accident -Cf. Annexe
- ☞ En cas de brouillard, s'arrêter très fréquemment, rester à portée de voix et numéroter les élèves qui devront respecter cet ordre.
- ☞ En cas de dégradation des conditions météorologiques, interrompre la séance.
- ☞ En cas de blessure, même d'apparence légère, ne pas hésiter à se rendre au poste de secours pour avis et renseigner une déclaration d'accident.

## TEXTES DE REFERENCE

- Loi n°84-610 du 16/07/84 modifiée par la loi n° 92-652 du 13/07/92 : Organisation et promotion des A.P.S
- Arrêté du 03/08/99 : Liste des diplômes pour l'enseignement des APS (JS)
  
- Arrêté du 08/12/95 modifié par l'Arr. du 19/02/97 : modalités d'encadrement et de pratique de certaines APS en centres de vacances et de loisirs et Annexe (JS)
- Circ- n° 97 177 du 18/09/97 (BO n° 34) participation des intervenants extérieurs, rôles.
- Circ n° 99-136 du 21/09/99 (BO Hors Série n°7 sorties scolaires) organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques (EN)
- Fiches pratiques "questions-réponses" du 24/03/00
- Circ n° 2004-138 du 13 juillet 2004 (BO n° 32) risques particuliers à l'enseignement de l'EPS page 1773
- Circ n° 2005-001 du 5 janvier 2005 (BO n° 2 Classes découvertes

## QUALIFICATIONS POUR ENCADRER (= ENSEIGNER SOUS L'AUTORITE DE L'ENSEIGNANT)

Rémunérés : personnel territorial titulaire catégorie A ou B de la fonction territoriale filière sportive  
personnel titulaire catégorie C, intégrés lors de la constitution initiale du cadre d'emploi

. personnel non titulaire des collectivités territoriales et salariés de droit privé, notamment les aides éducateurs, possédant le B.E.E.S. de ski de fond ou ski-Option Ski Nordique de Fond ou le diplôme de Moniteur de Ski Français ou une A.Q.A. (Attestation de Qualification et d'Aptitude) à l'enseignement du ski de fond ou BEES Ski Alpin dans une structure déclarée pour les deux disciplines ou un certificat de pré qualification attestant de la qualité d'éducateur sportif stagiaire (en formation pour l'obtention d'un B.E.E.S. Ski de fond), sous l'autorité d'un tuteur.

Bénévoles : Agrément de l'Inspecteur d'Académie après vérification de qualification.

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- Projet agréé par l'I.E.N si participation d'intervenants extérieurs.  
Informers les parents du projet "Ski de fond" (objectifs, dates, parcours, équipement, déroulement...), inclus dans le projet de classe en leur adressant une note précisant toutes les modalités d'organisation de la sortie et comportant une partie détachable. Les horaires et le lieu de départ et de retour doivent y être mentionnés. Les parents doivent donner leur accord pour que leur enfant participe à la sortie en remettant à l'enseignant la partie détachable qu'ils auront datée et signée; Affichage, à l'école, d'une information sur le lieu de pratique ou laisser cette information au directeur.